

(fenêtrés sur .Nièvre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Cette rentrée constitue une étape déterminante pour la priorité au primaire. Après une année qui a vu une nouvelle loi sur l'école promulguée en juillet, il faut maintenant passer du slogan à la mise en œuvre pour la réussite des élèves.

Place au concret, place au changement dans les écoles !

L'année dernière, cette priorité annoncée au primaire s'est presque uniquement focalisée sur la révision des rythmes scolaires écrasant d'autres sujets essentiels comme la maternelle, la formation continue ou la direction d'école. Pour transformer l'école, il faut actionner tous ces leviers et à cette rentrée, le SNUipp demande un changement de braquet...

À cette rentrée, le gouvernement engage également une nouvelle réforme des retraites. Les précédentes ont déjà fortement diminué le niveau des pensions et reculé l'âge de départ. Dans les hypothèses proposées, les enseignants des écoles sont dans le collimateur, notamment à travers l'augmentation de la durée de cotisation.

Enseigner jusqu'à 68 ans pour tenter de préserver une retraite décente ou subir des coups de rabots de sa pension sont des perspectives totalement inacceptables pour le SNUipp-FSU.

Avec la quatrième année de blocage de nos salaires, maintenant ça suffit ! Le 10 septembre, nous serons en grève !

N°197
Juillet-août 2013

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46
Courriel : snu58@snuipp.fr

Sommaire : P.2 : carrière : la rentrée en chiffres, 108 heures, ISAE
P.3 : actu : grève du 10 septembre, nouveaux programmes
P.4 : direction, formation continue, AVS

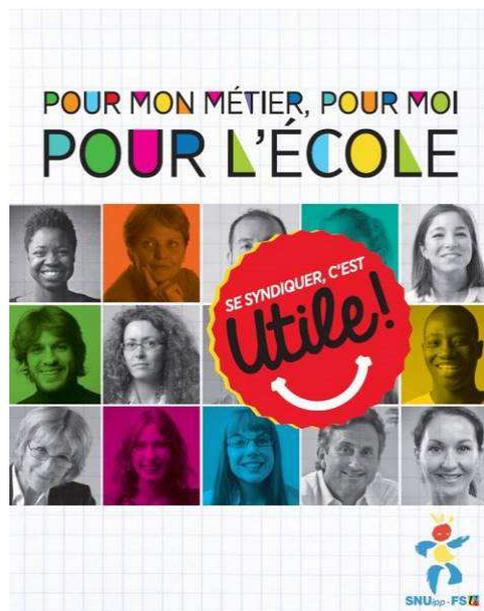
Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 29/08/2013



RETRAITES : GRÈVE LE 10 SEPTEMBRE



Pour un syndicalisme combatif!

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE DANS LA NIÈVRE

3

Comme le nombre de collègues professeurs des écoles qui ont obtenu leur exeat et leur ineat et qui rejoignent au 26 août la Nièvre, en provenance de la Dordogne, de la Seine et Marne et de la Côte d'Or. Dans l'attente d'une possible quatrième entrée...

4

Comme le nombre de postes demeurant vacants dans le département à l'issue de l'ajustement du mouvement du lundi 26 août. A Biches (TRB), Luzy (TRB), Corbigny (adjoint elem) et à l'IME de Clamecy (50 %).

7

Comme le nombre de nouveaux collègues promus à la hors classe, suite à l'augmentation du ratio (voir ci-contre). Ce qui porte à 21 le nombre total de promus du département au 1er septembre.

11

Comme le nombre de professeurs des écoles de la Nièvre qui, au 26 août, ont obtenu leur exeat et leur ineat et qui quittent notre département, pour le Doubs, la Saône-et-Loire (2), l'Allier (2), la Haute-Savoie, le Loir-et-Cher, le Puy-de-Dôme, la Meuse et le Cher (2).

14

Comme le nombre de MZA (candidats au concours admissibles et en même temps contractuels de l'Education nationale) qui assureront dès la rentrée des décharges un jour par semaine.

31

Comme le nombre de professeurs des écoles stagiaires (PES) qui ont été affectés dans le département à la rentrée.



108 HEURES : DU NOUVEAU À CETTE RENTRÉE

La répartition des « fameuses » 108 heures est légèrement modifiée cette année. Détails.

1. soixante heures réparties :

en 36 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires (APC).

en 24 heures forfaitaires consacrées à identifier les besoins des élèves, à organiser l'APC, à l'articuler avec les nouveaux dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de trois ans » et à améliorer la fluidité des parcours entre les cycles.

2. dix-huit heures pour l'animation pédagogique et la formation continue dont au moins 9h pour tout ou partie de formation à distance ou sur support numérique.

3. vingt-quatre heures pour les différentes réunions (conseil des maîtres, de cycles...) et relations avec les parents.

4. six heures pour les conseils d'école.

Pour l'APC, c'est vous qui décidez ! Les APC contiennent trois possibilités d'utilisation pour les enseignants et les équipes : activités d'aide et de soutien, accompagnement méthodologique, activités en lien avec le projet d'école.

Les équipes doivent pouvoir décider de l'utilisation de ces 36 heures comme elles le souhaitent. Elles sont les plus à même de juger ce qui est le plus utile à la réussite des élèves. Le SNUipp-FSU est intervenu à tous les niveaux pour que ce temps soit à la main des équipes et qu'une confiance, s'appuyant sur l'autonomie pédagogique des équipes, soit restaurée. Il soutiendra toutes les équipes en ce sens.

Temps de travail : c'est 44 heures !!

Une étude de la DEPP publiée au mois de juillet 2013, confirmant un rapport de l'Inspection générale et une enquête du SNUipp-FSU, évalue le travail des enseignants du 1er degré à plus de 44 h semaine ! Cette étude met en lumière la quantité de « travail invisible » que font les enseignants du premier degré. Le ministère, en passant de 60 heures d'AP à 36 heures d'APC, libère 24 heures. C'est une première réponse mais elle est loin d'être satisfaisante et suffisante. Le SNUipp-FSU demande la prise en compte de la globalité de notre temps de travail qui ne cesse de s'alourdir et donc des réponses beaucoup plus ambitieuses et notamment que l'ensemble des 108 heures soit consacré au travail en équipe. Il est grand temps que les enseignants bénéficient d'évolutions concrètes pour améliorer la réussite des élèves et leurs conditions de travail.

L'ISAE : UN DÉBUT DE REVALORISATION SALARIALE...

...mais il y a encore beaucoup à faire !

Lors de la réunion du 26 juin, le ministère a annoncé la création d'une indemnité de 400 euros par an et l'élargissement de l'accès à la hors classe.



L'indemnité de suivi, d'accompagnement des élèves, sera versée aux enseignants des écoles élémentaires, maternelles (adjoints, directeurs, personnels des RASED et remplaçants) et des établissements spécialisés. Elle sera versée en deux fois : 200€ en décembre 2013 et 200€ en juin 2014. En sont exclus les conseillers pédagogiques au motif qu'ils n'exercent pas dans les écoles, et les enseignants qui exercent dans le second degré (SEGPA, EREA...) et perçoivent déjà une autre indemnité.

Le SNUipp-FSU a fermement rappelé que pour lui, cette indemnité dont le montant est totalement insuffisant, devait concerner tous les enseignants quelle que soit leur fonction. Il est nécessaire qu'elle soit revalorisée pour atteindre 1200€ par an.

Le ministre a également annoncé l'augmentation de 2 à 3 % pour le passage à la hors classe. Cette mesure sera effective à la rentrée 2013 et va concerner un peu plus de 2 200 collègues. Le ratio sera porté ensuite à 4% en 2014 (soit environ 8 900 collègues) et à 4,5% en 2015 (environ 10 100 collègues). Le SNUipp continue d'intervenir pour que tous les PE puissent terminer leur carrière à l'indice 783, échelon terminal de la hors-classe.

A l'évidence, la campagne du SNUipp-FSU sur la nécessaire revalorisation des enseignants du 1^{er} degré a marqué des points.

Le SNUipp avec la FSU continue de revendiquer la revalorisation du point d'indice qui est gelé depuis 4 ans : les salaires ont été amputés de 13 % de pouvoir d'achat depuis 2000.

Si ces mesures sont un premier pas vers une amélioration du pouvoir d'achat, elles sont insuffisantes d'autant plus qu'elles ne concernent pas tous les personnels.

RETRAITE : LE 10 SEPTEMBRE, TOUS MOBILISÉS !



Le premier ministre a annoncé le 27 août ses décisions pour une nouvelle réforme des retraites, la quatrième en vingt ans ! S'il écarte l'augmentation de la CSG, les taux de cotisation seront relevés dès 2014 et la durée de cotisation allongée à partir de 2020. A l'heure des choix que s'apprête à faire le gouvernement, la FSU invite les salariés, les retraités à se faire entendre pour peser. Elle appelle à la mobilisation unitaire pour la journée d'action interprofessionnelle avec grèves et manifestations le 10 septembre.

Le SNUipp, avec la FSU, prend acte avec satisfaction du renoncement du gouvernement à aligner la Fonction publique avec le secteur privé qui aurait conduit à dégrader le niveau de pension des fonctionnaires. Elle considère que la prise en compte de la pénibilité ou encore des temps d'apprentissage dans le calcul de la retraite,

comme de la volonté affichée de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, sont des pistes intéressantes qui restent à concrétiser.

Mais **cela reste loin du compte** de ce qu'il faudrait faire. Après des réformes qui, depuis 2003, ont dégradé le niveau de pensions des retraites, allongé la durée de travail, conduit à des inégalités et fragilisé le système par répartition, il faudrait engager une réforme qui redonne confiance et pérennise notre système par répartition. La FSU attendait du gouvernement qu'il revienne sur l'âge légal de départ à la retraite toujours fixé à 62 ans, qu'il renonce à tout allongement de la durée de cotisation et à une hausse de la CSG, qu'il revienne sur le système de « décote-surcote ».

La FSU attend des mesures novatrices qui prennent en compte les réalités du travail et la situation de l'emploi. Mettre à contribution les revenus financiers, moduler les cotisations des entreprises en fonction de leur politique d'emploi et de salaires sont des pistes à étudier... Et pour la FSU, **l'emploi et les salaires sont essentiels au financement des retraites**. Le gouvernement doit donc engager une politique déterminée pour l'emploi et la revalorisation des salaires.

Dans la Nièvre, la FSU, la CGT, FO et Solidaires appellent tous les personnels à être dans l'action et à manifester le **mardi 10 septembre à 14h30** place Carnot à Nevers : On vit plus longtemps et c'est tant mieux ! Cependant, l'espérance de vie en bonne santé recule et **nous refusons tout allongement de durée de cotisations** et le gel des pensions. La FSU exige une remise à plat des réformes précédentes et la mobilisation des financements nécessaires. Plus les jeunes, nos enfants et nos petits enfants travailleront tardivement, plus ils vivront dans la misère du fait de leur départ tardif à la retraite. Les 43 annuités exigées en 2035 devraient amener l'âge de départ à la retraite à taux plein des enseignants à 68 ans...

NOUVEAUX PROGRAMMES : IL FAUT ASSOCIER LES ENSEIGNANTS

Le gouvernement vient de mettre en place le Conseil supérieur des programmes (CSP). Il aura pour objectif de travailler à de nouveaux programmes en 2015 et de définir un nouveau « socle de connaissances, de compétence et de culture ». Le SNUipp-FSU sera vigilant et refusera tout système avec deux référentiels socle/programmes qui peut conduire à un tri, notamment social, des élèves et organiser une école inégalitaire.

Pour le SNUipp-FSU, le point de vue des professionnels de terrain doit nourrir la réflexion du travail de ce CSP qui doit s'engager sur la rénovation des programmes pour la rentrée 2015. Il a demandé des temps banalisés pour associer les enseignants tout le long de leur élaboration. En réponse à notre interpellation lors du CSE du 10 juillet dernier, le SNUipp-FSU a obtenu du Ministre une consultation des enseignants en septembre 2013 sur le bilan des programmes actuels. Dans la Nièvre, il a été annoncé lors du groupe de travail du 26 août la tenue d'une demi-journée banalisée courant... octobre. Ce sera donc la première étape qui permettra aux enseignants de donner leur avis.

Du temps est prévu, mettons-le à profit pour construire des programmes ambitieux au service de la réussite de tous les élèves.

Direction, formateurs, RASED... Des discussions vont également s'ouvrir sur les métiers et les parcours professionnels. Pour les SNUipp-FSU ces chantiers doivent permettre d'obtenir des mesures concrètes ! Le 16 juillet dernier, le ministère a dévoilé l'agenda social aux organisations syndicales. Des discussions sur le métier et les parcours professionnels vont s'engager début septembre pour se clore en février 2014. Plusieurs groupes de travail seront ouverts, dont cinq qui concernent directement les personnels du 1er degré : la direction d'école, les RASED, les formateurs, les conseillers pédagogiques et les professeurs des écoles.



BRÈVES

Toujours

pas de pont à l'Ascension !

Dans un courrier envoyé aux écoles le 12 juillet, la rectrice de l'Académie de Dijon annonce qu'il n'y aura pas de pont dans l'Académie en 2014.

Quelle solution pour remédier à l'absentéisme du vendredi de l'Ascension ? Sensible à nos arguments, le DASEN de la Nièvre avait dernièrement convenu qu'il fallait faire quelque chose. Quelle utilité en effet de faire classe avec un demi effectif, voire pire à certains endroits ?

Eh bien, la rectrice a tranché. Désireuse d'une décision académique, elle a informé dernièrement les écoles qu'elles "devront rester ouvertes les vendredis 9 et 30 mai 2014". Pas de pont donc dans la Nièvre, ni le lendemain du jeudi 8 mai ni le vendredi de l'Ascension. Encore une belle pagaille en perspective !

Par ailleurs, une journée devra également être rattrapée, suite à l'allongement à deux semaines des vacances de la Toussaint. Pour les écoles à quatre jours, ce sera le mercredi 13 novembre. Pour les autres, les après-midis des mercredis 13 novembre 2013 et 11 juin 2014.

Journée internationale de la paix le 21 septembre

La Journée internationale de la paix est observée chaque année, partout dans le monde, le 21 septembre. L'Assemblée générale des Nations Unies a consacré cette Journée au renforcement des idéaux de paix, tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci : la promotion de la paix fait partie des principaux buts de l'Organisation des Nations Unies en vertu de sa Charte. Elle établit le 21 septembre comme journée annuelle de non-violence et de cessez-le-feu.

Les Nations Unies invitent tous les pays et tous les peuples à respecter l'arrêt des hostilités durant cette Journée et à la commémorer avec des mesures éducatives et de sensibilisation du public aux questions liées à la paix.



BRÈVES

ASV : premiers pas significatifs

Le premier ministre vient d'annoncer des mesures concernant la professionnalisation des Auxiliaires de vie scolaire (AVS).

28 000 AVS en contrat d'Assistant d'éducation passeront progressivement en CDI à partir de la rentrée 2014. Pour l'année scolaire 2013-2014, une mesure transitoire permettra de reconduire pour un an les 3000 contrats arrivant à terme au cours de cette période.

Les 26 000 EVS, sous Contrats Uniques d'Insertion et exerçant aussi les missions d'AVS, non concernés par cette mesure, verront eux leur temps de formation doublé, passant de 60 à 120 heures. Ils pourront ainsi valider une partie du futur diplôme d'État, qui sera créé au cours de l'année 2014. Par ailleurs, le ministère a annoncé pour la rentrée 2013, le recrutement de 8 000 AVS sous contrat aidé et 350 sous contrat d'assistant d'éducation.

Ces mesures permettent à plus de la moitié des personnels concernés de sortir de la précarité. Le SNUipp se félicite que des mesures transitoires soient prises dès cette rentrée, conformément à sa demande. Ces annonces vont dans le sens des campagnes que le SNUipp a menées ces dernières années pour la création d'un nouveau métier. Elles n'envisagent cependant pas la création d'un corps de la Fonction Publique. Un certain nombre de points restent en outre à préciser concernant les conditions des recrutements, le cadre d'emploi, les rémunérations, la quotité et les conditions de travail. Par ailleurs, le recrutement sous contrats aidés, majoritaire dans le primaire (65%) perdure sans perspectives claires d'emploi pérenne.

Le SNUipp demande que des discussions s'ouvrent sans tarder pour suivre la mise en place du nouveau dispositif et donner les garanties nécessaires aux personnels concernés. Lors du groupe de travail du 26 août, le SNUipp-FSU 58 a insisté sur la nécessité d'informer les AVS concerné-e-s au plus tôt.

Page 4

DIRECTION : OUVRIR RÉELLEMENT LE CHANTIER

Depuis trop longtemps, nous déplorons une dégradation des conditions d'exercice de cette fonction importante au bon fonctionnement de l'école. Les groupes de travail qui se tiendront au ministère de septembre à décembre doivent aboutir concrètement à une amélioration significative des conditions d'exercice.

La réflexion va s'effectuer autour de trois axes : les missions du directeur, l'accompagnement du parcours professionnel, la valorisation de la fonction (avancement, décharges).

Ce chantier est d'importance. Au SNUipp-FSU, nous estimons qu'il est urgent de reconnaître qu'assurer la direction d'école nécessite une formation, des conditions d'exercice et une rémunération adaptées.

Il est temps de regarder à la loupe le travail spécifique de directeur : l'explicite à travers sa définition réglementaire des missions comme l'implicite à travers son activité réelle.

Il faut admettre que la question du temps est un enjeu majeur. Toutes les écoles doivent bénéficier de temps de décharge et les seuils doivent être abaissés. Un allègement de la charge de travail est aussi nécessaire.

Une redéfinition des missions et une clarification des responsabilités sont également indispensables.

La formation n'est pas à la hauteur de ce que l'on demande aux directeurs. Une véritable formation initiale et continue aux différentes dimensions de ce travail spécifique doit être mise en place.

Reconnaître la fonction, c'est aussi la revaloriser. Les indemnités doivent être mises sur la table.

L'aide administrative en déshérence depuis plusieurs années va retrouver du souffle à cette rentrée avec la création de 10 000 emplois aidés. **Dans la Nièvre, ce sont 38 postes qui seront réservés à l'aide administrative**, avec semble-t-il priorité aux écoles en RRS, ou sur plusieurs sites, ou possédant une ou plusieurs CLIS. C'est une première réponse à l'urgence mais au delà, il faut se pencher sérieusement sur la généralisation et la création d'emplois pérennes.



FORMATION CONTINUE : UN ENJEU ESSENTIEL

Si priorité est donnée au primaire dans la nouvelle loi d'orientation et de programmation, on ne changera pas l'école sans formation continue, pourtant toujours aussi réduite à cette rentrée.

Où, comment espérer faire évoluer les pratiques et permettre aux enseignants d'acquérir de nouvelles compétences ou de mettre à jour leurs connaissances sans restaurer une véritable formation continue ? Intégrer le numérique et en assurer les usages, travailler en équipe, penser les liaisons entre niveaux, se former à la relation aux parents sont notamment des sujets clés. Il est vain d'imaginer impulser une dynamique à l'école sans reconstruire une vraie culture qui passe

forcément par des temps de réflexion collectifs. Une plateforme numérique qui instaure une formation à distance se met en place. Si elle peut s'articuler avec un processus de formation, elle ne saurait en aucun cas se substituer à des espaces qui permettent

aux enseignants de se rencontrer et que nous voulons voir se développer.

Sur les 18 heures d'animation pédagogique, au moins la moitié pourra être consacrée à la formation à distance (voir en page 2). Une plateforme ministérielle « M@gister » a été créée pour l'occasion mais ne sera pas opérationnelle avant janvier 2014, alors que lors du groupe de travail du 26 août on nous a annoncé que celle-ci pourrait commencer en octobre... Des parcours de formation à distance pourquoi pas, mais ils doivent être de qualité, répondre aux besoins du terrain et faire l'objet d'accompagnement en présentiel à certaines étapes.

Et quid du financement de l'équipement des collèges ?

Surtout, ils ne peuvent pas remplacer les sessions de stages de formation continue. Ceux-ci sont indispensables si l'on veut que l'école change. Cela nécessite le retour de plans départementaux de formation ambitieux et des moyens pour assurer les remplacements et les frais de déplacement. Être enseignant est un métier qui s'apprend tout au long de sa carrière et cela passe donc par une formation continue de qualité.

